

n° 850

Hebdomadaire - 28 avril 1983 - 2,5 F

D 850 BRESIL: LES TREIZE PAYSANS PRISONNIERS

Le conflit pour la terre à São Geraldo do Araguaia n'est pas encore à son terme judiciaire, après la condamnation lors du procès de Belém (cf. DIAL D 762 et 809), puis la sentence d'appel à Brasília (cf. DIAL D 819).

Alors que la situation matérielle et psychologique des deux prêtres français condamnés peut être considérée comme "satisfaisante", il est loin d'en être de même pour les treize paysans impliqués dans cette affaire. Trompés, abandonnés puis maintenant menacés par les milieux officiels et judiciaires intéressés à la condamnation des deux prêtres, les paysans condamnés sont dans une situation matérielle et psychologique désespérée.

Il suffit pour s'en convaincre de lire la lettre que viennent d'adresser aux juges militaires de Brasília la fille et l'épouse de deux paysans concernés.

Note DIAL

A Son Excellence le Ministre  
du Tribunal militaire supérieur  
et aux autres ministres  
Brasília

Nous avons demandé à quelqu'un de rédiger cette lettre à Vos Excellences afin de vous entretenir de la situation des treize paysans prisonniers, et de ce qui nous est arrivé aujourd'hui au 1er Commando régional de l'air (COMAR), à Belém, dans l'Etat du Pará.

Nous sommes

- 1) Eugênia Matías Silva, 30 ans, mariée, titulaire de la carte d'identité n° 55.411, demeurant à São Geraldo do Araguaia, fille du prisonnier João Matías da Costa,
- 2) Dalva Martins de Moraes, 19 ans, titulaire de la carte d'électeur n° 14.686, demeurant à São Geraldo do Araguaia, épouse du prisonnier Antônio Resplandes Coelho,

et nous déclarons ce qui suit.

Hier, 22 mars 1983, en provenance de São Geraldo do Araguaia, nous sommes allées au 1er COMAR, vers les 10 H, pour rendre visite aux membres de nos familles et aux autres paysans emprisonnés là. Nous avons été bien reçues, sans fouille, et nous avons eu l'autorisation de rester là jusqu'à 14 H, heure officielle du début des visites.

Nous sommes retournées tôt ce matin au 1er COMAR, comme nous l'avions prévu. Nous sommes entrées à 8 H, sans aucun empêchement.

Pendant la visite certains prisonniers nous ont parlé de leur décision de demander à être défendus par un autre avocat. Ils nous ont dit qu'ils ne croyaient plus aux promesses qui leur avaient été faites, comme la libération immédiate s'ils accusaient les deux prêtres, l'obtention d'une parcelle de terre et l'aide du GETAT (1) à leurs familles.

Nous avons su par la même occasion que les visites sont maintenant rigoureusement contrôlées et qu'on oblige les visiteurs à se déshabiller totalement pour la fouille. Le visiteur doit également rester assis devant une table, dans laquelle il y a sans doute un magnétophone, et derrière une grille, loin du prisonnier visité. Le temps de visite, réduit à dix minutes, se passe dans un climat de grande tension, de contrôle rigide et d'ingérence du garde armé qui interrompt la visite chaque fois que les prisonniers cherchent à savoir où en est leur procès. C'est à l'occasion d'une de ces visites que le prisonnier Raimundo Pereira da Anunciação a fait une crise de nerfs en disant qu'il ne pouvait plus supporter une telle situation, qu'il n'était pas un assassin, ni un marginal pour être traité de cette façon-là. Il a insisté sur son droit à la défense et s'est déclaré disposé à lutter pour cela jusque la mort. La situation de ce prisonnier et de son frère Venâncio Pereira da Anunciação est désespérée. Tous deux sont séparés des autres prisonniers voici près d'un an.

Les lettres que les paysans écrivent à leurs familles arrivent rarement à destination; et les lettres que nous et les autres familles écrivons aux prisonniers sont interceptées. Les rares lettres qui sont remises aux prisonniers du 1er COMAR leur arrivent tellement biffées qu'il ne reste presque rien des nouvelles. Les prisonniers ont envoyé à leurs familles pour les aider de l'argent qu'ils recevaient des visites, mais rien n'est jamais arrivé aux destinataires. Les familles sont dans un besoin extrême, et le GETAT a suspendu toute aide.

Plusieurs prisonniers ont écrit des lettres pour les passer par notre intermédiaire. Le sergent Pereira, qui était de garde, les a toutes lues, il a biffé les signatures, il a remis les lettres dans les enveloppes, il les a collées et il a même barré les noms des expéditeurs en ne laissant que le prénom ou bien en écrivant en majuscules un surnom comme "BEAU PARLEUR".

Ils ont insisté pour que nous leur donnions le nom et l'adresse de la famille qui nous héberge à Belém, et même le nom de la personne habitant à São Geraldo do Araguaia qui nous avait indiqué cette adresse. Comme nous ne savions pas le numéro exact de la rue, ils ont exigé qu'on leur rapporte demain.

Plus de la moitié des paysans prisonniers ont fait officiellement une demande de changement d'avocat, en rédigeant pour cela une procuration et en la signant. Vu l'impossibilité de faire sortir de derrière les barreaux cette demande juste, nous avons décidé de courir le risque de le faire en cachette. Nous avons mis le document plié dans les tresses de la jupe.

---

(1) Groupe exécutif des terres de l'Araguaia et du Tocantins, organisme militaire dont dépendent les problèmes fonciers de la région (NdT).

A la fin de la visite, à 17 H, nous avons été soumises par surprise à une séance dégradante de fouille. Nous avons été contraintes de retirer toutes les pièces de nos vêtements, qui ont été minutieusement examinées. De plus, on nous a obligées à nous plier pour nous examiner le corps. La procuration a été trouvée et saisie. Nous avons été menacées dans ces termes: "Maintenant ça va être pire pour vous et pour eux".

D'après ce que nous ont rapporté certains prisonniers, l'avocat Djalma Farias (2) a déjà proféré contre eux des menaces au cas où ils demanderaient un autre avocat; il leur a dit que leur situation allait être pire et qu'en plus ils n'auraient plus leurs terres.

Nous déplorons cet abus de pouvoir qui est un crime contre les prisonniers, comme aussi notre intégrité morale. Nous estimons qu'il est de notre devoir de dénoncer de tels procédés arbitraires, sans parler des menaces proférées contre nous et contre les familles des prisonniers. Nous savons que ce n'est pas un crime que de changer d'avocat, car la Constitution brésilienne garantit ce droit au prisonnier quand cela lui convient. Le crime c'est l'impossibilité totale de défense à laquelle sont soumis des hommes désarmés et utilisés comme otages. Désillusionnés quant aux fausses promesses et empêchés de communiquer les uns avec les autres, les prisonniers se trouvent dans un état psychologique déplorable.

Nous demandons à Messieurs les Ministres du Tribunal militaire supérieur de prendre avec urgence les mesures qui s'imposent pour constater la véracité de tout ce qui est dit ici et que nous venons de rapporter.

Une copie de cette lettre est adressée à d'autres autorités du pays car nous pensons que la violation des droits des paysans prisonniers, de leurs familles et leurs amis a atteint un degré insupportable.

Avec foi en Dieu et confiance dans la justice, nous signons cette lettre que nous envoyons par porteur.

Belém, le 23 mars 1983

Eugênia Matias Silva  
Dalva Martins de Morais  
(signatures légalisées)

---

(2) Avocat commis d'office pour la défense des paysans, et dont le système de défense a été d'accuser les deux prêtres d'instigateurs du conflit. Cf. DIAL D 803 (NdT).

-----  
(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)  
-----

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441